

Demande de compléments concernant le dossier « BELFORT_VALDOIE (90) - Construction d'un supermarché LIDL et d'un parking » déposé sur le portail de l'évaluation environnementale le 01/08/2025 (référence 004783/KK P)

- Rubrique 4.3.1 *Préciser la localisation des panneaux photovoltaïques ; *Préciser la période prévisionnelle à laquelle les travaux seront réalisés ;

Les panneaux photovoltaïques seront uniquement sur la toiture principale du magasin ;

Période prévisionnelle travaux : entre Aout 2026 et février 2027

- Rubrique 4.3.2 *Préciser la gestion des eaux pluviales du site du projet ;

Les eaux pluviales seront infiltrées à la parcelle via des ouvrages de gestion des eaux pluviales (conformément aux préconisations du SDAGE)

- Page 6, rubrique « Dans une commune couverte par un PPRN » *Votre paragraphe n'apparaît pas en entier. Merci de modifier le format ou de copier votre texte sur une note annexe ;

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRi de la Savoureuse (révisé) a été prescrit. Date de prescription : 21/12/2012 / Date de prorogation : 09/12/2015 Zone U3 : Contraintes d'urbanismes faibles et risques humains faibles.

Le PPRi du bassin de la Savoureuse a été prescrit par l'arrêté préfectoral n°1893 du 29 octobre 1996. Le PPRi a été approuvé par l'arrêté préfectoral n°1602 du 14 septembre 1999.

« Dans un site ou sur des sols pollués » *Votre paragraphe n'apparaît pas en entier. Merci de modifier le format ou de copier votre texte sur une note annexe ;

Le site a été exploité entre 1911 et 1955 pour des activités de tissages puis entre 1956 et 2012 pour la fabrication de vernis et de peintures à base de solvants. Ces dernières activités étaient soumises à autorisation. Un plan de gestion a été élaboré par un bureau d'étude. L'analyse des risques résiduels basé sur les hypothèses d'expositions futures aboutit à des risques sanitaires acceptables pour les usages envisagés, sous réserve de la mise en œuvre des mesures de gestion. Ref. SSP000935701

- Page 9, rubrique « Engendre-t-il des déplacements/des trafics ? » *Votre paragraphe n'apparaît pas en entier. Merci de modifier le format ou de copier votre texte sur une note annexe.

Oui, le projet engendrera des déplacements, à la fois en phase de travaux et d'exploitation. Pendant les travaux, le trafic sera temporairement accru (engins de chantier, livraisons de matériaux), mais restera ponctuel et encadré par des mesures de gestion adaptées pour limiter les nuisances. En phase d'exploitation, le supermarché générera un trafic régulier lié aux livraisons, aux clients et au personnel. Toutefois, l'impact sur la circulation restera maîtrisé grâce à l'implantation dans une zone.